

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00740

Numéro SIREN : 808 338 545

Nom ou dénomination : 2M PROJETS

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 226



27 JAN. 2023

Désignation de l'entreprise		Sas 2M PROJETS		13150 TARASCON		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		11, bd Victor Hugo					
SIRET		8 0 8 3 3 8 5 4 5 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
						Exercice N clos le 31/12/2020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	113 287	030	4 289		108 998
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	044	113 287	048	4 289		108 998
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	160 000	052			160 000
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*						
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres* (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 283	086			6 283
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	<b>Total II</b>	096	166 283	098			166 283
	<b>Total général (I + II)</b>	110	279 570	112	4 289		275 280
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			50
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			5
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )			132			6 312
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136			-14 143
	Provisions réglementées			140			
	<b>Total I</b>	142					-7 776
	<b>Total II</b>	154					
Provisions pour risques et charges			156				280 123
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			172			2 933
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 )			174	160		
	Produits constatés d'avance			176			283 057
	<b>Total III</b>	178					
	<b>Total général (I + II + III)</b>	180					275 280
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		160 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF-SD.



*[Signature]*

copie certifiée conforme à l'original.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **Sas 2M PROJETS**

Néant  \*

**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le **31/12/2020**

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		2- BÉNÉFICES OU PERTES :		B- RÉSULTAT FISCAL		Rémunérations		Déductions											
Ventes de marchandises *																							
Production vendue	<table border="1"> <tr><td>biens</td><td></td></tr> <tr><td>services *</td><td></td></tr> </table>	biens		services *		dont export et livraisons intracommunautaires	<table border="1"> <tr><td>209</td><td></td></tr> <tr><td>215</td><td></td></tr> <tr><td>217</td><td></td></tr> </table>	209		215		217											
		biens																					
		services *																					
209																							
215																							
217																							
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																							
Production immobilisée*																							
Subventions d'exploitation reçues																							
Autres produits																							
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>																							
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)																							
Variation de stocks (marchandises)*																							
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)																							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *																							
Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )																							
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 )																							
Rémunérations du personnel*																							
Charges sociales (cf. renvoi 380)																							
Dotations aux amortissements*																							
Dotations aux provisions																							
Autres charges	<table border="1"> <tr><td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *</td><td>259</td></tr> <tr><td>cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td><td>260</td></tr> </table>	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																		
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259																				
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>																							
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>																							
Produits financiers (III) 280																							
Charges financières (V) 294																							
Produits exceptionnels (IV) 290																							
Charges exceptionnelles (VI)	<table border="1"> <tr><td>dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octés)</td><td>347</td></tr> <tr><td>dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septies D)</td><td>348</td></tr> </table>	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octés)	347	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septies D)	348																		
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octés)	347																				
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septies D)	348																						
Impôt sur les bénéfices* (VII) 306																							
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)</b>																							
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>																							
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2																							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles* 316																							
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles 318																							
Provisions non déductibles* 322																							
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD) 324																							
Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-ets d'associés 247																							
écarts de valeurs liquidées sur OPCVM* 248																							
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 ) 251																							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998																							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999																							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997																							
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986						ZFU -TE (44. octies et octies A) 987																	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981						JEI (44. sexies A) 989																	
ZRD (44 terdecies) 127						ZRR (44. quindécies) 138																	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991						Investissements outre-mer 344																	
ZFANG (44 quaterdecies) 345						Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993																	
BUD ( 44 sexdecies) 992																							
Créance due au titre du report en arrière du déficit 346																							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies) 655																							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643																							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645																							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647																							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648																							
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641																							
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990																							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649																							
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352															
Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356																							
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat : 360																							
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370															

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**2 M PROJETS**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 50 euros**  
**Siège social : TARASCON (13150), 11 Bd Victor HUGO**  
**N° SIREN : 808 338 545, RCS de TARASCON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an 2021 et le 30 juin, à 10 heures, les associés de la société « 2 M PROJETS », société par actions simplifiée au capital de 50 euros, se sont réunis au siège social TARASCON (13150), 11 Bd Victor HUGO, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Marc LAFOSSÉ, qui détient 50 parts sociales.

Les associés présents détiennent ensemble 50 parts sociales sur un total de 50, représentant plus de la moitié des parts sociales. En conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

L'assemblée est présidée par M. Marc LAFOSSÉ, Président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° le rapport de gestion du Président
- 2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- 3° les comptes annuels
- 4° le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs.

Lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 faisant apparaître un déficit comptable de 14 143 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau débiteur » : 14 143 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et conformément aux dispositions statutaires, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention qui y sont relatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote, conformément à la loi.

### Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Marc LAFOSSE pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Les associés

